

GROS-OEUVRE	PARACHÈVEMENT	TOITURE	VITRAGE MENUISERIE	MANUEL
MÉTIERS MÉCANISÉS	VOIRIES VOIES FERRÉES VOIES HYDRAULIQUES	NÉGOCE EN MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION	TECHNIQUES SPÉCIALES	Campagne AMIANTE
CORONAVIRUS COVID-19		TRAVAILLER EN HAUTEUR EN TOUTE SÉCURITÉ	BIEN-ÊTRE	

Bron : Carolien Coenen

Vous souhaitez plus d'informations sur les formations ?

Vous voulez connaître les détails sur les régimes de formation et les interventions sectorielles ?

Les formations offrent à vos ouvriers la chance de s'enrichir et à votre entreprise de se renforcer.

C'est pourquoi Constructiv octroie des interventions financières³ pour vos ouvriers CP 124 qui suivent des formations.

Ces interventions peuvent varier selon le moment de la formation, voyez le tableau ci-dessous:

		PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL		EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL		
		EN SEMAINE	EN ENTREPRISE	HIVERNALE ²	LE SOIR	LE SAMEDI
L'ouvrier suit une formation du		1 sep jusqu'au 31 août		1 déc jusqu'au 31 mars	1 sep jusqu'au 31 août	
	L'entreprise	paie le salaire horaire et la facture de la formation	paie le salaire horaire	met l'ouvrier en chômage temporaire pour intempéries et paie la facture de la formation	ne paie pas de salaire horaire	ne paie pas de salaire horaire
Intervention pour l'entreprise		€25/h/ouvrier¹	€25/h/ouvrier	€10/h/ouvrier	€10/h/ouvrier	€10/h/ouvrier
Prime pour l'ouvrier		--		€55/jour	€10/h (max. €300/année scolaire)	€55/jour
Limites		max. 140 heures		max. 160 heures	--	--

¹ Pour les formations ouvrant le droit aux subsides des autorités régionales (CEP/VOV), les interventions à l'entreprise sont augmentées à hauteur de €6,30/h

² Pendant la période hivernale (01/12-31/03), vous pouvez mettre vos ouvriers (CP 124) au chômage temporaire pour intempéries ET leur faire suivre une formation. Pour rendre ces formations hivernales possibles, nous avons des partenariats avec des centres de formation, dont nos "excellents partenaires de formation": Confédération Construction, Bouwunie et Fema

³ Sous réserve de la signature de la CCT sectorielle

Contactez-nous !

Tel: 02 209 67 63

bru@constructiv.be

www.constructiv.be/bru



constructiv